

Le lâcher 2020 de petit demi-fond en Brabant wallon

Un lâcher colombophile résulte généralement d'un consensus émaillé de discussions partisans et enflammées, les exemples l'attestant foisonnent chaque année. S'il incarne un sujet de convoitise, il crée aussi de la déception quand l'accord forgé, à l'amiable, à l'arraché ou imposé, ne répond pas aux aspirations sportives. Et ce, parce que la colombophilie négocie en permanence avec l'handicap géographique qui consiste à ne pas placer au départ toutes les colonies sur une même ligne. La réalité de terrain est sans appel ! Néanmoins, l'allongement des distances et des temps de vol en demi-fond contribue à instaurer davantage de souplesse dans les prises de position qui se montrent dès lors plus conciliantes.

Quatre lâchers en demi-fond sont programmés en 2020 dans l'EPR Hainaut-Brabant wallon. Leur revue est bouclée ce jour qui met ainsi un terme à la série, initiée le 1^{er} mars, de présentations des copies sportives hivernales de tous les groupements, ententes, associations qui y sont répertoriés, et ce tant en vitesse qu'en demi-fond. Désormais, il ne reste plus qu'à les appliquer sur le terrain sans aucune contrainte comme le laisse entrevoir le lancement, ce lundi 8 juin, de la troisième phase de déconfinement.

Laborieux. Composer le présent dossier de demi-fond spécifique au Brabant wallon n'a pas été une sinécure. « Coulon Futé » le savait avant de l'aborder. En effet, comme ce fut le cas pour la vitesse, la collecte des données s'est avérée laborieuse, dans une moindre mesure cependant, faute de disposer de documents certifiant, par écrit, le rayon 2020 mis en application. Dès lors, contacter différentes sources crédibles s'est avéré nécessaire avec parfois, comme conséquences notoires, des renseignements glanés demandant un travail de confirmation pour cause de contradiction, avec parfois aussi des dirigeants reconnaissant, en toute honnêteté, ne pas connaître les réponses aux questions posées... Et pourtant, fin mars, des mails (un vent très favorable de dernière minute a permis à « Coulon Futé » d'en prendre connaissance) ont été échangés. Ils ont développé quatre thèmes relatifs à la spectaculaire innovation 2020 que représente le « Groupement interprovincial demi-fond ».

Ce groupement a été créé le 30 octobre 2019 dans la foulée de deux expérimentaux programmés. Ceux-ci, pour rappel, ont recensé 6000 et 4000 pigeons, connu des déroulements assurant, selon les échos relatés, une répartition de prix équitable. Les mails précités évoquaient l'itinéraire 2020 arrêté, la feuille de jeu retenue, l'historique et la structure générale du groupement et en dernier la fiche signalétique destinée aux sociétés. Par contre, à cette date, aucune information relative au rayon ne filtrait...



Dans ce contexte, « Coulon Futé » émet, en toute logique, des réserves de prudence concernant le dossier technique qu'il a constitué ci-après. Et ce, pour la raison, répétons-le, qu'aucun écrit officiel, définissant le pourtour définitif, complet, précis et certifié correct du rayon général, n'a été transmis. En existe-t-il un réellement ? La question se pose...

Il faut savoir !

Fer de lance du petit demi-fond à deux jours de panier en Brabant wallon, le « **Petit Club** » développe avec obstination une synergie fédératrice suite au nombre restreint de licences recensées dans la province francophone. Il ne faut donc pas être grand clerc pour trouver la raison pour laquelle ce groupement brabançon jette un regard appuyé vers les autres provinces, qu'elles soient francophones ou flamandes. Ce regard représente notamment une intéressante aubaine stratégique pour des colonies privilégiées du Brabant flamand, heureuses de pouvoir profiter de la profondeur, ce dont elles ne sont pas assurées dans le Nord du pays.

Une analyse complexe. Cerner la philosophie sportive du « **Petit Club** » demande d'évoquer différentes pistes. Les récentes décisions hivernales, arrêtées et signées entre ledit « **Petit Club** » et les provinces de **Namur** et de **Liège**, le demandent. Elles assurent, en tout premier lieu, la totale liberté de circulation aux amateurs au sein de la zone de participation cumulée. Elles ne s'appliquent pas en revanche sur l'intégralité du programme arrêté reprenant des Fay-aux-Loges, des Gien, des Orléans et des Lorris, mais aussi des Andrezel exclusivement réservés aux Liégeois. Ainsi, à certaines occasions (en réalité lors de six des dix-sept journées programmées), la restriction liégeoise décrétée a pour conséquence de « *réduire sur le terrain* » l'étiquette interprovinciale qualifiant les épreuves, l'absence de l'ouest du Hainaut et du Luxembourg n'autorisant pas de recourir au concept de semi-national.

Concrètement, lorsque **Liège** dispose, à six reprises, d'un lâcher solitaire et de ce fait protégé sur Andrezel, le « **Petit Club** » et **Namur** disputent, à ces dates, des Lorris lâchés en deux vagues : le « **Petit Club** » et **Namur Nord** ensemble, **Namur Sud** seul (N.B. : des adaptations risquent d'être apportées pour cause de Covid-19).

Club des quinze. En 2020, cinq sociétés brabançonnaises et dix hennuyères définissent l'ossature du « **Petit Club** » :

- ✓ en Brabant wallon sont de la partie quatre des cinq sociétés du Secteur 3, en l'occurrence celles de Beauvechain, de Mont-Saint-Guibert, d'Orp-le-Grand et de Ramillies (Perwez ne participe pas) et la société de Wavre du Secteur 2 (Nethen non intéressé) ;
- ✓ en Hainaut, deux des trois groupements carolorégiens sont recensés au même titre que les sociétés de Pont-à-Celles et de Saint-Amand, deux électrons libres relevant en vitesse du secteur 2 du Brabant wallon.

Un carton plein est en effet à mettre au crédit de l'« Entente des Frontaliers » : les quatre sociétés de Forges, de Froidchapelle, de Solre-sur-Sambre et de Thirimont sont actives en demi-fond. Concernant par contre l'« Entente des V », sur le front le



dimanche en vitesse, seules les sociétés de Farciennes, de Marbaix-la-Tour, de Sivry, de Strée organisent du « transparisien ». Ce n'est pas le cas de Châtelet.

Un général, des provinciaux, des locaux. Un résultat général est prévu. Il cohabite, d'une part, avec des classements provinciaux établis à partir des codes postaux et, d'autre part, avec des résultats de doublages locaux. Les propos entendus au sujet de ces derniers illustrent que les différents interlocuteurs contactés émettent des interprétations différentes.

Le rayon « Petit Club »

Pourtour en rouge (101 localités) : Macquenoise, Beauwelz, Momignies, Macon, Bailièvre, Salles, Chimay, Montbliart, **Sivry**, Grandrieu, Leugnies, Leval-Chaudeville, Thirimont, Montignies-Saint-Christophe, Hantes-Wihéries, Bersillies-l'Abbaye, Solre-sur-Sambre, Erquelines, Grand-Reng, Rouveroy, Givry, Havay, Harveng, Harmignies, Villers-Saint-Ghislain, Bray, Péronnes, Morlanwelz-Mariemont, La Hestre, Fayt-lez-Manage, Bois-d'Haine, Familleux, Marche-lez-Ecaussines, Ecaussines-Lalaing, Ronquières, Virginal-Samme, Tubize, Clabecq, Braine-le-Château, Wauthier-Braine, Braine-l'Alleud, Rhode-Saint-Genèse*, Watermael-Boisfort*, Audergem*, Woluwe-Saint-Pierre*, Woluwe-Saint-Lambert*, Kraainem-, Sterrebeek-, Everberg-, Meerbeek-, Bertem-, Heverlee-, Haasrode-, Bierbeek, Honsem, Hoegaarden, Outgaarden, Goetsenhoven, Neerwinden, Landen, Walshoutem, Hannut, Ambresin, Meeffe, Hemptinne, Hanret, Eghezée, Mehaighe, Liernu, Grand-Leez, Gembloux, Beuzet, Corroy-le-Château, Tongrinne, Boignée, Velaine, Keumiée, Wanfercée-Baulet, Lambusart, **Farciennes**, Aiseau, Presles, Gougny, Gerpennes, Tarcienne, Somzée, Gourdinne, Chastres, Walcourt, Vogenée, Daussois, Soumoy, Senzeille, Boussu-en-Fagne, Couvin, Brûly, Petite Chapelle, Cul-des-Sarts, L'Escaillère, Rièzes, Forge-Philippe.

Les localités soulignées sont flamandes. Celles suivies du signe - ne sont reprises qu'en partie. Celles dotées d'une * sont des communes à facilité ou officiellement bilingues.

La liste complète (371 localités) : Acoz, Aische-en-Refail, Aiseau, Ambresin, Anderlues, Archennes, Arquennes, Aublain, Audergem*, Autre-Eglise, Baileux, Bailièvre, Baisy-Thy, Barbençon, Baulers, Beaumont, **Beauvechain**, Beauwelz, Bersillies-l'Abbaye, Bertem-, Berzée, Beuzet, Bienne-lez-Happart, Bierbeek, Biercée, Bierges, Biesme-sous-Thuin, Biez, Binche, Blanden, Boignée, Bois-d'Haine, Bolinne, Boneffe, Bonlez, Bornival, Bossut-Gottechain, Bouffoulx, Bourlers, Boussu-en-Fagne, Boussu-lez-Walcourt, Bousval, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Branchon, Bray, Brûly, Brûly-de-Pesches, Brye, Buvrines, Buzet, Carnières, Castillon, Cerfontaine, Céroux-Mousty, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Chastre, Chastre-Villeroux-Blanmont, Chastres, Châtelet, Châtelaineau, Chaumont-Gistoux, Chimay, Clermont, Clabecq, Corbais, Corroy-le-Château, Corroy-le-Grand, Cortil-Noirmont, Couillet, Cour-sur-Heure, Courcelles, Court-Saint-Etienne, Couture-Saint-Germain, Couvin, Croix-lez-Rouveroy, Cul-des-Sarts, Dailly, Dampremy, Daussois, Dion-Valmont, Dongelberg, Donstiennes, Duisburg, Ecaussines-Lalaing, Eghezée, Epinois, Erpion, Erquelines, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Everberg-, Familleux, **Farciennes**, Fauroeux, Fayt-lez-Manage, Feluy, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Fontaine-Valmont, Fontenelle, Forchies-la-Marche, **Forges**, Forge-Philippe, Frasnes, Frasnes-les-Gosselies,

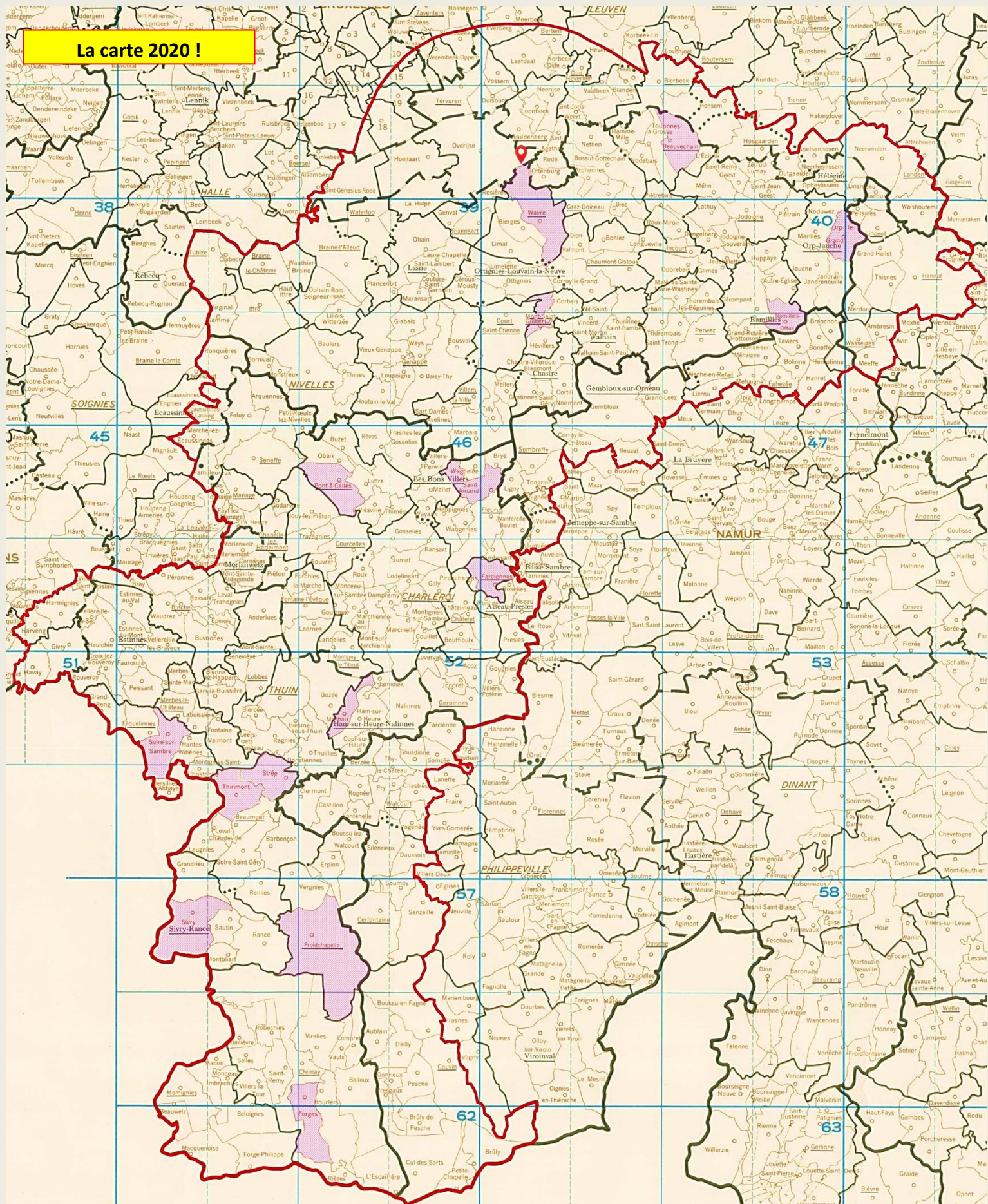


Froidchappelle, Gembloux, Genappe, Gentinnes, Genval, Géronpont, Gerpinnes, Gilly, Givry, Glabais, Glimes, Godarville, Goetsenhoven, Gonrieux, Gosselies, Gougnyes, Gourdinne, Goutroux, Gouy-lez-Piéton, Gozée, Grand-Hallet, Grand-Leez, Grand-Reng, Grand-Rosière-Hottomont, Grandrieu, Grez-Doiceau, Haasrode-, Ham-sur-Heure, Hamme-Mille, Hannut, Hanret, Hantes-Wihéries, Harveng, Harmignies, Haulchin, Haut-Ittre, Havay, Hélécine, Hemptinne, Heppignies, Heverlee-, Hévíllers, Hoegaarden, Hoeilaart, Honsem, Houtain-le-Val, Huldenberg, Huppaye, Incourt, Ittre, Jamioulx, Jandrain-Jandrenouille, Jauche, Jauchette, Jodoigne, Jodoigne-Souveraine, Joncret, Jumet, Keumiée, Koorbeel-Dijle, Kraainem-, L'Ecluse, L'Escaillère, La Hestre, La Hulpe, Labuissière, Lambusart, Landelies, Landen, Lasne, Lasne-Chapelle-Saint-Germain, Lathuy, Leefdaal, Leernes, Leers et Fosteau, Leugnies, Leval-Chaudeville, Leval-Trahegnies, Liernu, Ligny, Lillois-Witterzée, Limal, Limelette, Lincent, Linsmeau, Lobbes, Lodelinsart, Lompret, Longueville, Loonbeek, Loupoigne, Loverval, Luttre, Macon, Macquenoise, Malèves-Sainte-Marie-Wastines, Manage, Maransart, Marbais, **Marbaix-la-Tour**, Marche-lez-Ecaussines, Marchienne-au-Pont, Marcinelle, Marilles, Meeffe, Meerbeek-, Mehaigne, Mélin, Mellery, Mellet, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Merdorp, Momignies, Monceau-Imbrechies, Monceau-sur-Sambre, Monstreux, Mont-Sainte-Aldegonde, Mont-Sainte-Geneviève, **Mont-Saint-Guibert**, Mont-sur-Marchienne, Montbliart, Montignies-le-Tilleul, Montignies-Saint-Christophe, Montignies-sur-Sambre, Morlanwelz-Mariemont, Nalinnes, Neerheydissem, Neerijse, Neerwinden, Nethen, Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, Nivelles, Nodebais, Noduwez, Novil-sur-Mehaigne, Obaix, Ohain, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Opheydissem, Opprebais, Orbais, Orp-Jauche, **Orp-le-Grand**, Ottenburg, Ottignies, Oud-Heverlee, Outgaarden, Overijse, Peissant, Pellaines, Péronnes, Perwez, Pesche, Petit-Roeulx-lez-Nivelles, Petite-Chapelle, Piéton, Piétrain, Piétrebais, Pironchamps, Plancenoit, **Pont-à-Celles**, Pont-de-Loup, Presgaux, Presles, Pry, Racour, Ragnies, **Ramillies**, Ramillies-Offus, Rance, Ransart, Renlies, Ressaix, Rêves, Rhode-Saint-Genèse*, Rièzes, Rixensart, Robechies, Rognée, Ronquières, Roselies, Rosières, Rouveroy, Roux, Roux-Miroir, **Saint-Amand**, Saint-Géry, Saint-Jean-Geest, Saint-Rémy, Saint-Rémy-Geest, Salles, Sars-la-Buissière, Sart-Dames-Avelines, Sautin, Seloignes, Seneffe, Senzeille, Silenrieux, Sint-Agatha-Rode, Sint-Joris-Weert, **Sivry**, Solre-Saint-Géry, **Solre-sur-Sambre**, Sombreffe, Somzée, Soumoy, Souvret, Sterrebeek-, **Strée**, Tarcienne, Tavier, Tervuren, Thiméon, Thines, **Thirimont**, Thorembais-les-Béguines, Thorembais-Saint-Trond, Thuillies, Thuin, Thy-le-Château, Tilly, Tongrinne, Tourinnes-la-Grosse, Tourinnes-Saint-Lambert, Trazegnies, Tubize, Vaalbeek, Vaux, Vaulx, Velaine, Vellereille-le-Sec, Vellereille-lez-Brayeux, Vergnies, Viesville, Vieux-Genappe, Villers-la-Tour, Villers-la-Ville, Villers-Perwin, Villers-Poterie, Villers-Saint-Ghislain, Virelles, Virginal-Samme, Vogenée, Vossem, Wagnelée, Walcourt, Walhain, Walhain-Saint-Paul, Walshoutem, Wanfercée-Baulet, Wangenies, Wasseiges, Waterloo, Watermael-Boisfort-*, Waudrez, Wauthier-Braine, **Wavre**, Wayaux. Ways, Wezembeek-Oppem, Woluwe-Saint-Pierre-*, Woluwe-Saint-Lambert-*, Zétrud-Lumay.

Les localités soulignées sont flamandes. Celles suivies du signe - ne sont reprises qu'en partie. Celles dotées d'une * sont des communes à facilité ou officiellement bilingues.



La carte 2020 !



Légende



Pourtour du « Petit Club »



Point central pris en considération pour le rayon de Wavre- Overijse



Pour définir le rayon du « lâcher/concours » interprovincial regroupant le « **Petit Club** » et les provinces de **Liège** et de **Namur** lorsque ces trois protagonistes sont à la même étape, en d'autres termes lorsqu'ils organisent des Fay-aux-Loges, des Gien et des Orléans, il faut ajouter aux 371 localités du rayon du « **Petit Club** » présenté supra :

- **les 84 communes actuelles de la province de Liège**

Amay, Amblève (Amel), Ans, Anthisnes, Aubel, Awans, Aywaille, Baelen, Bassenge, Berloz, Beyne-Heusay, Blégny, Braives, Büllingen, Burdinne, Burg-Reuland, Bütgenbach, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Crisnée, Dalhem, Dison, Donceel, Engis, Esneux, Eupen, Faimés, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Fléron, Geer, Grâce-Hollogne, Hamoir, Hannut, Héron, Herstal, Herve, Huy, Jalhay, Juprelle, Kelmis (La Calamine), Liège, Lierneux, Limbourg, Lincent, Lontzen, Malmedy, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Olne, Oreye, Ouffet, Oupeye, Pepinster, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Nicolas, Sankt-Vith (Saint-Vith), Seraing, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Tinlot, Trois-Ponts, Trooz, Verlaine, Verviers, Villers-le-Bouillet, Visé, Waimés, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt (NB : certaines de ces communes, le « Petit Club » les reprend).

- **les 38 communes actuelles de la province de Namur**

Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Bièvre, Cerfontaine, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosse-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Sombreffe, Somme-Leuze, Viroinval, Vresse-sur-Semois, Walcourt, Yvoir (NB : certaines de ces communes, le « Petit Club » les reprend).

- **6 communes du Limbourg**

's-Gravenvoeren (Fouron-le-Comte), Sint-Martens-Voeren (Fouron-Saint-Martin), Sint-Pieters-Voeren (Fouron Saint-Pierre), Moelingen (Mouland), Remersdaal (Rémersdael), Teuven.

Conclusion. Le rayon du « **Groupement interprovincial demi-fond** » totalise *in fine* 499 localités relevant de cinq provinces différentes (Brabant flamand, Brabant wallon, Hainaut, Liège et Limbourg) et de la Région de Bruxelles-Capitale. Il va de soi que les variations de distances de vol sont des plus importantes.

Pour le montrer (trois tableaux ont été réalisés), un « Coulon Futé » des plus curieux s'est amusé à calculer (une erreur est toujours possible, mais elle doit être minime), et ce sur deux étapes, les distances de vol des quatre points cardinaux du rayon implantés dans quatre provinces différentes. Sur Melun, l'étape d'ouverture invitée pour cause de Covid-19, d'abord. Sur Gien ensuite. Ces données permettent de calculer par la suite la largeur (ouest/est) et la profondeur (sud/nord) du rayon sur ces deux étapes.



Melun (Andrezel) Coordonnées : 483626,0 - 025000,0

	Localités	Coordonnées	Kilométrages
<i>Point le plus à l'Ouest</i>	Harveng (Hainaut)	502335,2 - 035801,7	214,929
<i>Point le plus à l'Est</i>	Manderfeld (Liège)	501954,1 - 062357,9	321,802
<i>Point le plus au Nord</i>	Everberg (Brabant flamand)	505251,8 – 043419,7	282,234
<i>Point le plus au Sud</i>	Sugny (Namur)	494728,8 - 045400,8	200,088

Gien. Coordonnées : 474157,0 - 023802,0

	Localités	Coordonnées	Kilométrages
<i>Point le plus à l'Ouest</i>	Harveng (Hainaut)	502335,2 - 035801,7	314,879
<i>Point le plus à l'Est</i>	Manderfeld (Liège)	501954,1 - 062357,9	401,647
<i>Point le plus au Nord</i>	Everberg (Brabant flamand)	505251,8 – 043419,7	380,727
<i>Point le plus au Sud</i>	Sugny (Namur)	494728,8 - 045400,8	285,989

Largeur (Ouest-Est) & profondeur (Sud-Nord) en kilomètres		
<i>Point le plus à l'Ouest : Harveng</i> (Hainaut), 502335,2 - 035801,7	<i>Point le plus à l'Est : Manderfeld</i> (Liège) 501954,1 - 062357,9	173,197
<i>Point le plus au Nord : Everberg</i> (Brabant flamand), 505251,8 – 043419,7	<i>Point le plus au Sud : Sugny</i> (Namur), 494728,8 - 045400,8	123,445



La carte 2020 !

